

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

Service SPANC

3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac

Tel: 05-53-51-70-72 Fax: 05-53-51-70-78

AVIS SUR LA REALISATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date du dossier

: 18/04/2013

Numéro de dossier : AS240014120039

Nom du technicien: GUILLOTEAU CAROLINE

Nom et prénom du propriétaire

: Monsieur PLAZANET/CHRISTOPHE

Adresse

: 1 TERME ROUGE

☎: 06-62-11-80-31 Commune: 24290 LA CHAPELLE AUBAREIL

Adresse de la parcelle:

LE BOURDAL

Commune: 24290 AUBAS

Section et numéro de la parcelle

: 014ZH0054

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT ASSAINI:

Nature des travaux

: Construction neuve

Numéro du permis (si permis de construire) : 02401411M0016 Date de l'autorisation de la demande d'assainissement : 09/05/2012

Etude réalisée par un bureau d'études : / /

Organisme:

Type d'habitat: Maison

Nombre de pièces principales

: 5

Résidence

: Résidence Principale

Surface de la parcelle: 3052 m²

REALISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Passage avant remblaiement:

☑ OUI ☐ NON

Date de réalisation ouvrage :

18/04/2013

Entrepreneur

Tel: 06.19.34.64.46

Adresse

EURL LAROSE

LE BRU 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly –St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx

fax: 05-53-51-70-78

Site: www.communesvalleevezere.fr e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr FILIERE: Néant / Fosse toutes eaux (marque SEBICO) / Filtre à sable à flux vertical non drainé

LE PRE TRAITEMENT

LA FOSSE

Fosse toutes eaux (marque SEBICO) Type de fosse :

Capacité de la fosse : 4 m3 Matériaux : Plastique

Dispositif de ventilation prévu en sortie de la fosse : Oui

Observations: Le raccordement fosse/traitement n'a pas été vérifié.

LE PRE FILTRE

Type de pré filtre : Intégré à la fosse

Capacité du pré filtre :

Matériaux : Préfiltre à cassette

Observations:

LE BAC A GRAISSES

Type de bac : Néant Capacité du bac :

Matériaux:

Observations:

LE RELEVAGE

Situation:

Marque:

LE TRAITEMENT

Nature de l'épandage : Filtre à sable à flux vertical non drainé

DIMENSIONNEMENT DE L'EPANDAGE

Dimensions de l'épandage

 25 m^2

Autre:

Présence d'un regard de répartition :

Regard (marque SOTRALENTZ)

Présence d'un regard de bouclage

Regard (marque SOTRALENTZ)

Présence d'un regard de collecte

Type d'évacuation:

Observations sur le traitement : L'entrepreneur a indiqué que le géotextile allait être rajouté après le passage du SPANC. Le sable utilisé est un peu fin. Présence de la géogrille non vérifié. Le traitement est un peu petit.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES: infiltration sur la parcelle

> Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly –St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx

> > tél: 05-53-51-70-70

fax: 05-53-51-70-78

Site: www.communesvalleevezere.fr e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr

AVIS DU TECHNICIEN
 □ AVIS FAVORABLE □ AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE □ AVIS DEFAVORABLE
Commentaires : Cf. Commentaire dans chaque partie.
en commentante dans enaque partie.
AVIS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA
VEZERE
 □ AVIS FAVORABLE □ AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE □ AVIS DEFAVORABLE
Commentaires: Cf. Commentaire dans chaque partie.

- > Seul l'engazonnement est possible sur la zone d'épandage (plantation arbres à plus de 3 m de la zone). Le dépôt de charges lourdes et la circulation ou le stationnement de véhicules sont à proscrire sur cette zone.
- ➤ Pour le bon fonctionnement de l'assainissement non collectif le bac dégraisseur, la fosse toutes eaux, le préfiltre et les différents regards doivent être régulièrement regardés et entretenus (le propriétaire est responsable de l'entretien). Les vidanges devront être réalisées conformément à la réglementation en vigueur.
- > Rappel : ce certificat garantit la bonne réalisation de votre assainissement conformément à la réglementation en vigueur et non pas une longévité de votre filière d'assainissement non collectif.

En cas de rejet dans le milieu superficiel, l'effluent traité devra, à tout moment, être conforme aux normes en vigueur

En foi de quoi le présent certificat a été établi en trois exemplaires

Fait à Montignac Le 18/04/2013

> VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU SPANC Serge RICHARD

Signature de la Présidente Nathalie MANET-CARBONNIERE

Communauté de communes

de la Vallée de la Vézère

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère 3 Avenue de Lascaux 24 290 Montignac Aubas - La Chapelle Aubareil - Fanlac - Les Farges - Montignac - Peyzac le Moustier - Plazac - St Amand de Coly – St Léon sur Vézère - Sergeac - Thonac - Valojoulx

tél: 05-53-51-70-70 fax: 05-53-51-70-78

Site: <u>www.communesvalleevezere.fr</u> **e-mail SPANC: spanc@communesvalleevezere.fr**

